

Article paru le 11 octobre 2020

Les bons réflexes pour se débarrasser de tous les produits dangereux qui traînent dans les maisons

Que faire de ces produits chimiques ?

Des vieux pots de peinture, un fond de déboucheur chimique, des insecticides périmés, des vernis à ongles desséchés, un thermomètre à mercure cassé. Autant de déchets contenant des résidus toxiques, qu'il vaut mieux ne pas conserver chez soi.

Mais pas question pour autant de s'en débarrasser dans la poubelle ménagère. Encore moins de les brûler à l'air libre ou de les jeter dans l'évier, les toilettes ou les égouts : ils finiraient à la station d'épuration, qui n'est pas équipée pour traiter ce genre de déchets chimiques, appelés déchets diffus spéciaux (DDS).

Irritants, corrosifs, inflammables voire explosifs, ces produits peuvent s'avérer dangereux pour la santé, mais également polluant pour la nature. Il convient donc de les apporter, dans leur contenant d'origine, dans le lieu de collecte approprié.

Irritants, corrosifs, inflammables voire explosifs

D'une manière générale, on reconnaît les produits dangereux aux pictogrammes encadrés d'un losange rouge présents sur les emballages. Si vous trouvez un pictogramme sur fond orange, cela vous permet de savoir que ce produit est ancien, cette signalétique ayant été définitivement abandonnée en 2015. D'autres déchets contiennent des substances chimiques sans pour autant porter le logo distinctif : il s'agit par exemple des radiographies, des ampoules fluo-compactes, des vernis à ongles, des cartouches d'encre. En cas de doute, le site de l'Ademe, qui référence tous les déchets, est une mine d'informations (lire ci-contre).

Dans la grande majorité des cas, il suffit de se rendre dans la déchetterie la plus proche de chez soi pour y déposer les produits. Mais certains d'entre eux, comme les piles, les néons ou les huiles de vidange peuvent également être rapportés directement dans des commerces, les médicaments à la pharmacie, etc.

Il existe des filières de traitement

spécifiques pour chaque type de DDS. C'est l'éco-organisme EcoDDS qui est chargé d'organiser la collecte et les filières de traitement de ces produits issus de la consommation.

Créé en 2012 à l'initiative d'une cinquantaine d'acteurs du marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public, il n'intervient pas sur les produits de l'industrie. EcoDDS organise ponctuellement des collectes spécifiques avec des enseignes qui font partie des entreprises actionnaires, par exemple pour les produits de jardinage ou ceux de bricolage.

Pictogrammes encadrés d'un losange rouge : danger

Géraldine Sellès geraldine.

selles@centrefrance.com ■